

28824



**NATIONS UNIES**  
**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**  
**Centre Multinational de Programmation**  
**et d'Exécution des Projets**  
**(MULPOC) Gisenyi**

**Troisième Réunion du Comité**  
**Intergouvernemental d'Experts: 18-22 Avril 1995**  
**ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

**Distr.: LIMITEE**  
**CEA/GSY/MUL/CIE/III/13b**  
**Mars 1996**  
**FRANÇAIS**  
**Original: Français**

**ETUDE SUR LE COMMERCE FRONTALIER**  
**DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LA SOUS-RÉGION**  
**DU MULPOC DE GISENYI**

**II<sup>ème</sup> VOLET: DOMAINE INDUSTRIEL**

## Table des Matières

	<u>Page(s)</u>
I. INTRODUCTION	1
II. VUE D'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION DE LA CEPGL	2
2.1 Situation au Burundi	3
2.2 Situation au Rwanda	6
2.3 Situation au Zaïre	9
III. ECHANGES COMMERCIAUX DES PRODUITS INDUSTRIELS AU SEIN DE LA CEPGL	12
3.1 Niveau des échanges des produits industriels au sein des pays de la CEPGL	13
3.2 Principales causes de la faiblesse des échanges des produits industriels au sein des pays de la CEPGL	16
IV. PROMOTION DES ECHANGES DES PRODUITS INDUSTRIELS AU SEIN DES PAYS DE LA CEPGL	20
4.1 Un préalable : Le retour à la paix civile et la réconciliation nationale	20
4.2 Stratégies et politiques communautaires	22
V. CONCLUSIONS	24

## I. INTRODUCTION

A mi-chemin de la deuxième décennie pour le développement industriel en Afrique (DDIA - II), l'industrie africaine reste caractérisée par des faiblesses structurelles telle que la faible productivité; la sous-utilisation des capacités et l'insuffisance des investissements industriels; une forte dépendance à l'égard des matières premières, de la technologie et d'autres intrants essentiels de sources extérieures; l'obsolescence des machines et le mauvais entretien des équipements.

En plus, ces industries font face à une forte concurrence des produits similaires importés des pays mieux équipés du point de vue technologique.

Pour toutes ces raisons et malgré les efforts déployés par les pays africains pour l'intégration économique et la coopération industrielle, les échanges africains intra-régionaux restent très faibles. Les pays développés continuent de fournir à l'Afrique plus de 70 % de leurs importations et de lui acheter 80 % de ses exportations<sup>1/</sup>.

Comme déjà mentionné dans le premier volet de cette étude, la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) a été créée en 1976 entre le BURUNDI, le RWANDA et le ZAIRE. Son objectif est entre autres le développement économique par la promotion et l'intensification des échanges commerciaux entre les états membres.

L'aperçu global de la situation économique dans les trois pays a été présenté dans le premier volet de cette étude. Il montre que le secteur primaire reste largement dominant dans ces pays, le secteur manufacturier étant très faiblement développé, n'intervenant que pour 15 % de la valeur ajoutée communautaire<sup>2/</sup>.

Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant des entraves au développement des échanges commerciaux intra-régionaux :

- faiblesse de productivité du système productif du fait de la quasi inexistence de relations inter-sectorielles;
- faiblesse structurelle de l'investissement et de l'épargne intérieure;
- persistance des déséquilibres intérieurs (déficits budgétaires liés à l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses, déficits des filières d'exportation, etc...);
- inadéquation des infrastructures physiques de transport et de communication;
- persistance d'obstacles tarifaires et non tarifaires;
- problèmes de paiement et de financement des échanges;
- non convergence des politiques nationales;
- fardeau de la dette publique extérieure;
- détérioration des termes de l'échange etc...

---

<sup>1/</sup> E/CEA/GM.21/3 : Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique, 1995, 30 mars 1995, p. 35.

<sup>2/</sup> CEA/GSY/MUL/CIE/III/05, Evolution de la situation socio-économique des pays de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous-régionale.

L'objectif du présent volet sera de :

- présenter un bref aperçu de la situation du secteur manufacturier dans les pays de la CEPGL;
- identifier les différentes contraintes entravant l'intensification des échanges de produits industriels dans ces pays;
- émettre des recommandations pour la promotion des échanges des différents produits industriels originaires de la Communauté.

Toutefois, le manque de données fiables et récentes constitue une limite sérieuse à cette étude. Il avait en effet été prévu une visite sur le terrain pour la collecte des données mais elle n'a pas eu lieu suite à l'application des mesures relatives à la crise financière sévissant aux Nations Unies depuis 1995. La présente étude résulte donc d'un simple travail de bureau qui a utilisé la documentation de la CEA et nécessite d'être complétée par des enquêtes dans les pays concernés.

L'étude sera organisée en quatre chapitres :

- Chap. I : L'Introduction.
- Chap. II : Vue d'ensemble de la production industrielle dans la sous-région de la CEPGL.
- Chap. III : Echanges commerciaux des produits industriels au sein de la communauté : niveau et contraintes.
- Chap. IV : Promotion des échanges commerciaux intra-communautaires des produits industriels : recommandations.
- Chap. V : Conclusions.

## **II. VUE D'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-RÉGION DE LA CEPGL**

Le programme d'action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (1986-1990) accorde un premier rang de priorité à l'agriculture et un deuxième rang à l'industrie parce que cette dernière fournit des intrants à l'agriculture et transforme les produits agricoles. Mais leur développement reste limité pour plusieurs raisons déjà évoquées.

Les trois pays de la sous-région de la CEPGL constituaient un seul espace économique sous la colonisation, avec une politique d'industrialisation commune. Cet espace a éclaté après les indépendances des trois pays de la Communauté.

Conscient de l'importance de la coopération industrielle, les trois états se sont mis d'accord pour créer la CEPGL visant entre autres la complémentarité industrielle fondée sur les besoins et les possibilités des trois pays à travers une action collective dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques, de programmes, de projets et de plans pour aboutir à l'expansion rapide de l'infrastructure industrielle de la communauté.

## 2.1 Situation au BURUNDI

Avant de décrire la production des différents types d'industrie rencontrés au Burundi ainsi que le niveau de leur production, le paragraphe traitera d'abord du cadre institutionnel mis en place pour la promotion de l'industrie au niveau nationale.

### 2.1.1 Cadre institutionnel

Au Burundi, le gouvernement a créé en 1981, le Centre de Promotion Industriel (CPI), un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Sa vocation est d'assister les petites et moyennes entreprises industrielles dans les domaines suivants :

- études et réalisation des projets;
- assistance aux entreprises existantes en matière de gestion, de formation, de conseils techniques et juridiques; et
- information industrielle.

Toutefois, les moyens mis à sa disposition sont insuffisants et inadéquats pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

En outre, il existe au Burundi une Chambre de Commerce, Industrie, Agriculture et Artisanat ayant entre autres objectifs la promotion des petites et moyennes industries notamment par la formation des entrepreneurs privés.

Le Gouvernement a opté pour une politique industrielle d'intégration des secteurs primaire et secondaire en privilégiant les industries agro-alimentaires. Le cas de la SOSUMO (Société Sucrière du MOSO) est un exemple éloquent dans la concrétisation de cette politique : 30 millions de USD investis. Sa capacité annuelle de 23.000 tonnes n'est pas encore atteinte depuis que l'usine a démarré en juillet 1989. La production du sucre s'établissait à 17.302 T en 1992.

La politique industrielle adoptée privilégie aussi la substitution des importations des biens de première nécessité. La production actuelle porte sur les verres, les textiles, les chaussures, les produits pharmaceutiques ....

Mais les résultats de ces politiques s'avèrent dérisoires et l'essentiel de toutes les industries reste concentré dans la capitale (Bujumbura).

### 2.1.2 Production industrielle

Les différentes productions industrielles burundaises sont reprises dans le Tableau No. 1. La production industrielle représentait 10,3 % PIB en 1991. La valeur ajoutée de l'industrie dans son ensemble a augmenté de 8,5 % en 1991, 7,2 % en 1990 alors qu'elle avait enregistré une baisse de 5,8 % en 1989 à la suite d'une baisse de la production de la brasserie et à la fermeture de la minoterie de MURAMVYA<sup>3/</sup>.

---

<sup>3/</sup> CEA, Etudes sommaires par Pays, Pays d'Afrique Centrale, Vol. I : CEPGL.

S'agissant de l'agro-industrie, elle représentait 9 % de la production industrielle totale<sup>4/</sup>. Les activités de la filière de transformation des produits agricoles destinés à l'exportation comprennent l'usinage du café, du coton, du thé et d'une partie de la production du riz.

En 1990, la totalité du café marchand usiné (arabica et robusta) était de 33.888 tonnes contre 32.451 tonnes en 1989 (+ 4,4 %). Elle s'établissait à 34.958 tonnes en 1991.

La production du thé sec a été de 4121 tonnes en 1991 contre 3.985 tonnes en 1990.

Celle du coton-fibre a par contre baissé à 2.052 tonnes en 1991 contre 2.192 tonnes en 1990 à cause des problèmes techniques de l'usine de la COGERCO (Compagnie pour la gérance du coton), seule entreprise assurant les opérations relatives au coton-fibre.

---

<sup>4/</sup> The Economist Intelligence Unit, 1993, BURUNDI.

Tableau 1 : Evolution de la Production des Principales Industries  
au Burundi

	Unité	1985	1986	1987	1988	1989	1990 (8 mois)
Bière	000 Hl	817,6	970,4	938,7	953,1	918,9	668,7
Boissons gazeuses	000 Hl	126,9	134,7	130,3	126,4	139,5	94,5
Casiers (plastique)	000 unités	235,8	192,7	122,7	78,0	154,4	138,2
Chaussures	000 paires	372,8	367,8	398,	149,0	285,4	130,5
Couvertures	000 pièces	364,2	402,4	341,6	305,4	280,1	220,5
Plaques en fibr. ciment	T	3.137	3.960	3.766	2.873	2.802	2.095
Peinture	T	645	612	683	610	673	555
Cigarettes	Mio	288,2	288,3	271,1	285,1	332,6	248,9
Tissus finis	000 m2	9.966	10.260	10.978	12.461	14.387	7.788
Insecticides	T	2.181	2.783	2.753	3.037	2.431	3.844
Films en polyéthyl	T	179	196	332	502	381	239
Farine	T	7.933	5.088	6.203	6.017	1.404	0
oxygène	000 m3	32	31	39	11	50	33
Acétylène	T	6,2	5,5	5,0	6,7	6,6	4,6
Allumettes	000 crt	17,9	31,4	31,4	40,3	28,7	19,8 (1)
Savons de ménage	T	2.557	2.780	2.524	2.395	2.885	1.544 (2)
Lait	000l	--	1.504	2.006	1.779	2.208	1.479 (3)
Produits laitiers	T	--	26,6	10,6	18,8	29,7	31
Huiles de coton	000l	346,1	601,7	534,9	602,3	644,6	347
Bouteilles	T	2.654	2.223	5.797	6.419	2.266	2.844
Bouchons couennes	Mio	181,8	268,6	237,1	246	236,9	124
Sucre	T	--	-	-	4.658	8.518	6.095
Alim. pr bétail	T	--	-	823	2.528	2.629	2.355
Matelas mousse	000	22	53	148	38	32	28 (4)
Tubes en PVC	T	161,3	155,6	206,1	201,8	267,7	129
Tôles ondulées	T	1.800	1.290	2.308	2.443	2.476	925
Profilés en acier	T	--	355,4	357,4	146	183,6	180
Tubes en acier	T	--	-	-	-	563	698
Bac alumine auto portants	T	--	141,6	261,1	148,6	210,1	91
Prod. hydroélect.	MioKWH	--	61,9	95,3	104,0	102,8	68,7

- N.B. : (1) 1 carton contient 1000 boîtes d'allumettes.  
(2) Production des principales savonneries.  
(3) Production de 2 principales laiteries à partir de 1989.  
(4) Matelas de 190 cm de long sur 90 cm de large et 10 cm d'épaisseur.

Source : Bulletin mensuel, PRB, N° 8, Août 1990.

L'usinage du riz par la SRDI (Société Régionale de Développement de la Plaine de l'Imbo) a été de 8.453 tonnes en 1991 contre 8.288 en 1990.

Les statistiques disponibles révèlent que dans son ensemble, la valeur ajoutée des industries agricoles a baissé de 2,3 % en 1991.

Quant à la production des industries alimentaires, elle constituait 13 % de la production industrielle totale en 1991 et sa valeur ajoutée a augmenté de 12,2 % en termes réels et de 15,7% en termes nominaux en 1991. Elle regroupe les activités de la production de bière et boissons gazeuses, de l'huile de coton, du sucre, de la fabrication de cigarettes, de boucheries, de boulangeries et des laiteries ainsi que la production d'aliments pour bétails.

Concernant les industries de matériaux de construction, la production porte sur les plaques en fibrociment, les tôles ondulées, les bacs auto-portants, les profilés en acier dont la valeur ajoutée d'ensemble a baissé d'environ 10 % en 1991.

Enfin, l'autre branche industrielle est celle des industries mécaniques qui, faute de données, peut être évalué à partir des importations de pièce de rechange pour les véhicules et d'autres pièces destinées aux industries métalliques. Ces importations sont passées de 9734 tonnes en 1989 à 15.476 en 1990 et à 16.791 tonnes en 1991 (+ 25 %).

En conclusion, les performances ont été différentes d'une branche à l'autre. La tendance a été positive jusqu'en 1992 avec des taux de croissance de 7,2, 10,1 et de 7,8 % dus aux performances des industries alimentaires (+ 15,8 % en 1992), notamment les boissons, le sucre et les produits laitiers qui ont permis de compenser les industries textiles et du cuir, déprimées par une faible demande et un approvisionnement irrégulier en matières premières.

## **2.2 Situation au RWANDA**

### **2.2.1 Cadre institutionnel**

Au Rwanda, la politique d'industrialisation est exécutée et suivie par le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat du Rwanda.

Il existe aussi une cellule "Industrie" au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda qui s'occupe également de la promotion de l'industrie au Rwanda.

Divers projets sont aussi impliqués dans la promotion industrielle du Rwanda dont :

- Projet service d'appui au Développement industriel (SERDI) ayant comme objectifs notamment :



- la mise en place du service d'appui et de la promotion industrielle;
  - l'assistance dans la réalisation des études sur le secteur des PMI (petites et moyennes industries) et de l'artisanat et le développement des performances dans le domaine des PMI.
- Projet ONUDI/PNUD : "Assistance à la gestion du développement industriel", ayant pour mission:
- aider le Ministère de l'industrie et de l'artisanat à piloter la planification du secteur industriel;
  - élaborer un programme de développement de référence pour orienter et soutenir les industries satisfaisant les besoins fondamentaux de la population;
  - mettre en place un programme d'action pour le développement et la promotion des industries, en particulier les petites et les moyennes industries.

Toutefois, on s'en voudrait de ne pas signaler que la guerre débuté en Octobre 1990 a remis en cause tous ces efforts. En effet, elle a emporté beaucoup de vies humaines, entraîné un grand mouvement de réfugiés essentiellement vers les pays voisins et enfin créé un climat d'insécurité générale défavorable aux initiatives de développement économique.

Déjà à la fin de 1990, les moyennes de croissance annuelle se sont situées à -2,3 % dans l'ensemble du secteur industriel.

La politique générale est de laisser ce secteur à l'initiative des opérateurs privés. Le Programme d'Investissements Publics ne retient que les projets théicoles et la réhabilitation de la sucrerie de Kabuye dans le secteur manufacturier.

### 2.2.2 Evolution de la production industrielle

Le Tableau No. 2 indique l'évolution de la production des principales industries manufacturières rwandaises pour la période 1987 - 1991.

Pendant la période, la croissance du secteur a été négative dans la plupart des branches de l'industrie rwandaise notamment les industries agro-alimentaires à cause essentiellement du recul de la filière café et des activités de production du sucre.

De même, le secteur des boissons modernes a enregistré une baisse de 20 % en 1990 suite probablement à l'augmentation de la taxe à la consommation intervenue en 1990 mais qui a finalement été révisée à la baisse au cours de la même année.

Tableau 2 : Evolution de la Production Manufacturière au Rwanda

Produits	Unités	1987	1988	1989	1990	1991
<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>						
<b>- INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES</b>						
Sucre	tonnes	3367.50	4536.00	3364.00	2969.00	3387.00
Concentrés tomates	1000 boites	304.50	155.10	492.00	250.80	136.00
Farine de maïs	tonnes	495.65	570.00	488.00	494.00	1154.00
Huile de maïs	tonnes	7.00	7.00	6.00	2.00	10.00
Lait pasteurisé	tonnes		3645.57	4174.77	4888.22	2424.90
Thé sec	tonnes	11677.00	12286.00	12974.90	12855.10	11069.00
Café torréfié	tonnes	41796.80	42666.30	30591.00	34680.00	27753.00
Riz blanc	tonnes	6221.00	6892.00	11647.48	6289.64	8176.53
<b>- CONFISERIES</b>						
bonbons	kg	439900.00	354808.00	327838.00	376380.00	271735.00
<b>- BOISSONS ALCOOLISEES</b>						
Bières	1000 litres	127726	138273	152452	125405	191512
Vins de banane	1000 litres	488.29	391.68	62.65	223.28	418.57
Liqueur de bananes	l	678.00	1901.00	1094.00	1016.00	1098.00
<b>- BOISSONS NON ALCOOLISEES</b>						
Limonades	1000 litres	20939.16	19575.24	18018.86	12425.49	10926.30
Jus de fruits	hl	56.20	81.00	108.00	435.00	1184.00
<b>- INDUSTRIE DU TABAC</b>						
Cigarettes	1000 tiges	698070.00	457840.00	552690.00	290489.00	330995.00
<b>INDUSTRIE TEXTILE</b>						
Couvertures	pièces	320564.00	478971.00	434822.00	406876.00	415228.00
<b>- INDUSTRIE DU PAPIER</b>						
Serviettes hygién.	cartons			5024.00	6449.00	3325.00
Rouleaux hygién.	pièces	640852.00	1347184.00	1187028.00	1107705.00	1229436.00
Plaques isolantes	pièces	6494.00	6330.00	4711.00	5166.00	3225.00
Enveloppes	1000 pièces		4736.14	4972.95	1614.18	1086.10
<b>INDUSTRIE CHIMIQUE</b>						
<b>- SAVONS, PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE BEAUTE</b>						
Savons	tonnes	5547.80	9705.80	9448.96	9901.00	8890.00
Insecticides	tonnes	20.70	16.00	14.00	6.00	6.00
Pâte dentifrice	pièces		35.00	53.80	53.90	23.00
Cirages	c.t.c.			3942.00	6961.00	2630.00
Cosmétiques	tonnes	438.00	557.00	586.00	571.00	553.00
<b>- PEINTURES, MASTIC ET VERNIS</b>						
Peintures	tonnes	928.90	956.00	828.20	651.00	617.00
Mastiques	tonnes	77.73	80.00	240.00	117.00	86.00
Vernis	tonnes	713.44	720.00	635.00	500.00	627.00
<b>CHAUSSURES EN PLASTIQUE</b>						
	paires	284471.00	275664.00	264815.00	163770.00	105928.74
<b>- AUTRES PRODUITS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE</b>						
Allumettes	100 pièces	9866.50	35000.00	32304.00	67590.00	81081.00
Bougies	tonnes	83.70	149.00	193.00	324.00	146.00
Tubes en P.V.C.	tonnes	547.90	823.00	967.00	869.00	348.00
Pneus réchappés	pièces	9126.00	7985.00	6828.00	8454.00	6738.00
Mousses	pièces	19500.00	373.00	353.00	334.00	165.00
Extrait de pyrèthre	kg		31000.00	35000.00	32000.00	32000.00
Machine oil	kg			763.00	2526.00	5121.00
<b>MINERAUX NON METALLIQUES</b>						
Ciment	tonnes	57073.20	58057.00	67706.00	60339.00	56935.00
<b>MATERIAUX DE CONSTRUCTION</b>						
Tuyaux de 30 cm	pièces		478.00	270.00	314.00	209.00
Tuiles fibro ciment colorées	pièces			8845.00	9730.00	11189.50
<b>INDUSTRIE METALLIQUE</b>						
Clous	tonnes	1120.30	1475.00	2585.00	2098.00	1248.00
Treillis	tonnes		120.00	26.00	38.00	44.00
Tôles ondulées	tonnes	9587.30	10771.00	8531.00	5479.00	3948.00
Casseroles	13 pièces	117001.00	93195.00	755877.00	64294.00	34982.00
Houes	pièces	847484.00	795578.00	795742.00	667442.00	872102.00
Machettes	pièces			816.00	60333.00	37776.00
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIERE N.D.A.</b>						
Miroirs	m3			500.00	695.00	145.00

S'agissant des industries du textiles et du cuir, elles ont également reculé (40.687 pièces en 1990 contre 43.422 en 1989) à cause des difficultés d'approvisionnement en matières premières liées au manque de devises, à la faible compétitivité des entités de production ainsi qu'à l'exiguïté du marché national pour leurs produits.

Le recul général observé dans les industries du papier est le résultat des difficultés financières et de gestion des imprimeries du pays en grande partie publiques. La gestion du domaine public pose souvent en effet de sérieux problèmes et c'est pour cette raison que dans le cadre du programme d'ajustement structurel, il est prévu la liquidation des unités non rentables et la réhabilitation de celles qui peuvent l'être.

Concernant les industries chimiques, en 1991 leur production a reculé de 2,5 % par rapport à 1990 à cause de la persistance du marasme des activités en aval de la production notamment les entreprises des bâtiments et des travaux publics (peintures, mastic et vernies), ainsi que de la dégradation continue du pouvoir d'achat des ménages qui ordinairement constituent les grands consommateurs des produits de ces industries (savons, produits d'entretien et de beauté).

Les industries des minéraux non-métalliques (le ciment) ont vu leur production s'élever de 10,2 % par rapport à 1990 à cause des difficultés d'approvisionnement connues par la cimenterie de MASHUZA ainsi que des problèmes de transport et de commercialisation.

Enfin, les activités dans les industries d'ouvrages métalliques ont aussi baissé de - 40 % en 1991 à cause du problème de manque de débouchés suite à la concurrence des activités similaires du secteur informel (production des houes, des clous, de machettes, des casseroles dans le secteur artisanal).

En conclusion, le secteur industriel rwandais a connu un recul général remarquable surtout à cause de la guerre d'octobre 1990 qui a paralysé les activités d'approvisionnement et de commercialisation du secteur ainsi que des difficultés d'adaptation des entreprises aux mesures du programme d'ajustement structurel.

La politique de libéralisation du secteur prônée par le Gouvernement ne semble pas être suivie par les opérateurs privés et la situation de crise socio-politique n'inspire pas confiance pour investir dans ce secteur.

## **2.3 Situation au ZAIRE**

### **2.3.1 Cadre institutionnel**

La mise sur pied d'un nouveau code des investissements, la création d'institutions et autres cadres de promotion industriel ainsi que l'option libérale prise depuis 1981 dans le cadre du programme d'ajustement structurel, n'ont pas donné l'impulsion suffisante au développement de l'industrie au Zaïre (7 % du PIB en 1991 contre 18,4 % en 1973).

En effet "l'industrie zaïroise de transformation reste caractérisée par l'extraversion, la désarticulation, la polarisation sur la production des biens de consommation, sa concentration à Kinshasa, Shaba et Bas Zaïre, la sous utilisation de la capacité installée et la faible productivité."

En plus du Ministère de l'industrie, il a été créé depuis 1973, un Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Zaïroises (OPEZ) dont la mission était de déterminer les grandes orientations, planifier et coordonner toutes les activités de promotion des PME. Plusieurs projets d'assistance technique à financement bilatéral ou multilatéral ont opéré dans le pays en vue de promouvoir le secteur industriel. Mais suite à la zaïrianisation excessive des années 70 et à de nombreuses contraintes d'ordre structurel et conjoncturel, les résultats s'avèrent très dérisoires (3 % des exportations).

### 2.3.2 Evolution de la production industrielle

Comme le montre le Tableau No. 3, l'indice de la production industriel enregistre une baisse remarquable dans tous les sous-secteurs industriels pour les raisons déjà évoquées (141.0% en 1989, 84,7 % en 1990 et 71,4 % en 1991). Ainsi, alors que le plan quinquennal (1987 = 100) 1989 - 1990 visait un objectif de 8% de croissance annuelle pour le secteur manufacturier, cette croissance n'a été que de 4.7 %.

Une autre caractéristique des industries zaïroises est la prédominance des capitaux privés étrangers dans ce secteur ainsi qu'une forte dépendance à l'égard des importations tant de biens de consommation intermédiaire que d'équipement. Les importations de biens de consommation non durables : alimentation, boissons, tabacs, textiles ont ainsi représenté 17 et 14 % des paiements extérieurs en 1990 et 1991. La production minière industrielle a baissé de 39,4 % à cause de la vétusté de l'outil de production, de l'épuisement des gisements à ciel ouvert, de la fraude et de la contrebande.

S'agissant des industries chimiques, les capacités des entreprises sont largement sous-utilisées (50 % en moyenne) et les principaux produits sont l'acide sulfurique; les vernis; les huiles, les margarines, les graisses alimentaires, les savons, les peintures... Leur production a également baissé tout au long de la période à cause de leur manque de compétitivité, de la pénurie fréquente des devises pour l'approvisionnement en matières premières et de la forte dégradation du capital industriel longtemps sans renouvellement.

De même, les industries alimentaires ont connu un recul imputable en grande partie à la baisse de la production agricole surtout des produits destinés à la transformation industrielle.

En conclusion pour le Zaïre, la baisse reste généralisée avec des risques même de se poursuivre. Les perspectives de développement industriel sont tellement minimales qu'il y a une crainte de la désindustrialisation nationale. Celle-ci est liée à la récession générale de l'économie zaïroise liée à la crise politique que traverse le Zaïre depuis près de cinq ans.

Tableau 3 : Evolution de l'Indice de la Production Industrielle (1987 = 100) au Zaïre

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Agro-industrie	100,9	100,0	101,5	93,5	72,3	69,1
Industries alimentaires	100,4	100,0	98,3	96,4	83,6	75,9
Industries textiles	111,4	100,0	87,6	90,9	72,4	68,1
Industries chimiques	79,9	100,0	107,2	12,8	90,0	87,1
Matériaux de construction	113,3	100,0	131,2	165,4	100,8	98,4
Industries mécaniques	102,1	100,0	97,4	61,7	61,9	55,1
Eau - électricité	86,7	100,0	104,7	115,5	103,8	93,7
Total mines	105,5	100,0	96,4	86,7	80,5	75,1
Industries sans eau et électricité	100,4	100,0	100,5	101,0	97,0	95,0
Total industrie	98,6	100,0	101,1	141,0	84,7	71,4

Source : Institut nationale de la statistique (INS) Zaïre.

### **III. ECHANGES COMMERCIAUX DES PRODUITS INDUSTRIELS AU SEIN DES PAYS DE LA CEPGL**

La présente étude ne dispose pas de statistiques détaillées sur les échanges intra-CEPGL étant donné qu'il n'y a pas eu d'enquêtes sur le terrain. Toutefois, les renseignements disponibles montrent que le niveau de ces échanges est très faible à cause des principales contraintes qui seront analysées dans ce même chapitre .

#### **3.1 Niveau des échanges des produits industriels au sein de la CEPGL**

Conscients du rôle important joué par les échanges commerciaux en même temps moteur et complément des activités de la production pour atteindre l'objectif d'intégration économique, les 3 pays de la CEPGL se sont mis d'accord sur certaines dispositions légales favorisant les échanges entre eux, notamment l'adoption du protocole portant création du tarif préférentiel en 1990. Malheureusement, il reste toujours non ratifié par le Burundi et le Rwanda.

Le premier volet a décrit une série de mesures juridiques déjà adoptées par la CEPGL en vue de promouvoir ces échanges commerciaux en général, mais les troubles socio politiques qui sévissent dans ces pays entraînent une perturbation générale des circuits traditionnels d'échanges déjà menacés par leurs contraintes structurelles endogènes : faiblesse de l'investissement, faible productivité, quasi-inexistence des relations inter-sectorielles, etc...

Le niveau des échanges commerciaux entre les Etats de la CEPGL se situait à 15 millions de dollars en 1991 soit 0,4 % du commerce total des trois pays<sup>5/</sup>.

Le Tableau No. 4 nous indique l'évolution du commerce intra-CEPGL (tout produit inclus) de 1990 à 1993. Les échanges du Burundi ne représentent que 1,64 % en 1990 et 2,71 % en 1991 du commerce total CEPGL, tandis que ceux du Rwanda représentaient 0,93 %, et 1,34 % respectivement pour les mêmes années. Le niveau des échanges en provenance du Zaïre, pour les autres pays de la CEPGL est le plus bas représentant moins de 1 % du total des échanges de la Communauté.

Les principaux produits échangés sont les produits des industries textiles, les cigarettes, les savons, les verres et autres ouvrages en verres, le sucre en provenance du Burundi; le ciment, les bières, les tubes et accessoires de tuyauterie livrés par le Rwanda; l'électricité et le ciment en provenance du Zaïre.

---

<sup>5/</sup> CEA/GSY/MUL/C.I.£/III/05, Evolution de la situation socio-économique des pays de la CEPGL, dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous-régionale, avril 1995, p. 39.

Tableau 4 : Commerce Intra-CEPGL /ETAT/ en millions de Dollars

	1990			1991			1992			1993		
	BURUNDI	RWANDA	ZAIRE	BURUNDI	RWANDA	ZAIRE	BURUNDI	RWANDA	ZAIRE	BURUNDI	RWANDA	ZAIRE
Exportations vers CEPGL	3,157	0,623	3,442	2,695	1,261	3,630	6,098	0,626	ND	5,577	ND	ND
Importations origine CEPGL	1,936	2,478	2,729	2,886	3,102	1,601	1,471	5,988	ND	1,859	ND	ND
Total import-exports CEPGL	5,093	3,101	6,171	5,581	4,363	5,231	9,569	6,614	ND	7,436	ND	ND
Total import-exports (Tous pays)	309,254	330,290	4124,606	346,271	323,749	3074,016	295,056	356,7	ND	273,927	ND	ND
Part CEPGL/total	1,64%	0,93%	0,14%	1,61%	1,34%	0,17%	3,24%	1,85%	ND	2,71%	ND	ND

COMMERCE INTRA-CEPGL

	1990	1991	1992	1993
Exportations	7,222	7,586		
Importations	7,143	7,589		
Total Commerce intra-CEPGL	14,365	15,175		
Total imp-exports (tous pays)	4764,150	3744,036		
Part CEPGL/Total	0,3%	0,4%		

Sources : Données Banques Centrales.

### 3.1.1 Echanges entre le Burundi et le Zaïre

Les habitudes de consommation étant comparables, presque tous les produits industriels des deux pays y sont échangeables.

Le Burundi exporte principalement vers le Zaïre les produits suivants :

- la bière et les boissons gazeuses produits par la Brarudi (brasseries du Burundi);
- les aliments pour le bétail produits par l'alcovit (usine burundaise de fabrication des aliments pour bétail);
- le tabac haché à travers la BTC (Burundi Tobacco Company);
- le tissus fabriqué par le Cotebu (complexe textile du Burundi) ainsi que le fil de coton;
- les savons.

En plus du commerce officiel, il s'effectue, au niveau des frontières des deux pays, des échanges intenses non enregistrés par la douane, portant sur les différents produits manufacturés locaux ou importés d'autres pays voisins. Ce genre d'échanges est très actif sur l'axe Bujumbura-Bukavu et on ne saurait les évaluer puisqu'ils échappent à tout enregistrement.

L'essentiel des exportations des trois pays se fait hors CEPGL et les échanges en produits industriels sont très réduits (sauf pour les produits agro-industriels) en raison de la faiblesse des industries locales.

Pour sa part, le Zaïre exporte au Burundi en plus des produits agro-alimentaires, du ciment, du bois d'oeuvre et des tissus (pagnes) produits par son usine UTEXAFRICA. Les deux pays protègent leurs industries textiles nationales contre la concurrence étrangère. Ils taxent lourdement les importations des produits textiles en coton. Mais les tissus fabriqués localement subissent une très grande concurrence des importations de friperie dont les prix sont moins élevés et donc plus abordables aux populations.

Le Zaïre produit une large gamme de produits textiles (les langes, les essuie-mains, les draps de lit, les grands sacs, les singlets) mais la plus grande partie est exportée hors CEPGL (Amérique du nord et Europe) malgré toutes les mesures d'incitation prises par les trois Etats.

Les autres produits échangés sont les chaussures produites par l'entreprise BATA implantée dans les trois pays de la CEPGL, qui vend le gros de sa production elle-même ou par représentants ou concessionnaires interposés.

En conclusion, malgré le manque de données statistiques fiables sur les flux et les prix des échanges entre les deux pays, on peut affirmer qu'ils sont très faibles et ne représentent que quelques points du commerce total de ces pays.



### 3.1.2 Echanges entre le Burundi et le Rwanda

Le Burundi et le Rwanda produisent des articles presque similaires, ce qui n'est pas de nature à accroître les échanges commerciaux entre les deux pays.

Les principaux produits des industries burundaises sont :

- les matériaux de construction : la plaque plane et la plaque ondulée;
- le tissu et le fil de coton;
- le bois transformé;
- le sucre de canne de la fabrication de la SOSUMO (Société sucrière du Moso);
- les verres et bouteilles fabriqués par la VERUNDI (Verreries du Burundi);
- les boissons non alcoolisées (limonades et jus de fruit) et les bières;
- les dentifrices et autres biens de consommation des ménages.

De même, il se passe des échanges informels transfrontaliers surtout de produits alimentaires, souvent motivés par la différence entre les prix dans les deux pays.

Dans le sens inverse, le Rwanda exporte au Burundi des produits de consommation courante comme : les savons, le petit outillage agricole, les piles électriques, les chaussures et autres produits en plastique ainsi que les produits des industries du papier (enveloppes, plaques isolantes...).

En ce qui concerne les échanges de tissus, ils sont très faibles entre le Burundi et le Rwanda d'autant plus que les prix de vente ex-usine sont très proches. Ainsi, le Rwanda importe la plus grande partie de son écu hors CEPGL.

### 3.1.3 Echanges entre le Rwanda et le Zaïre

Le Zaïre produit une large gamme d'articles industriels mais exporte la plus grande part hors CEPGL, ceci pour réaliser des recettes en devises étrangères.

Il exporte au Rwanda du bois transformé issu des sept grandes entreprises industrielles qui se situent toutes à l'ouest du Zaïre (loin des frontières avec le Burundi et le Rwanda). Mais le niveau de la production est en baisse à cause des difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange qui frappent toute l'industrie zaïroise.

Le Zaïre vend aussi du ciment au Rwanda, ainsi que d'autres matériaux de construction notamment les éléments de toiture et les carreaux.

En outre, le Zaïre exporte des produits chimiques comme les peintures et vernis, le savon, l'oxygène et l'acétylène dont le Rwanda est importateur net.

Mais tous ces produits sont importés hors CEPGL par le Burundi et le Rwanda car les produits zaïrois sont parfois plus chers, du fait des coûts de transport. C'est le cas notamment de l'huile de palme importée de Malaisie qui est meilleur marché CAF Bujumbura ou Kigali. En outre, lorsque les prix du marché mondial s'améliorent, certains producteurs zaïrois préfèrent vendre hors CEPGL risquant même de dégarnir le marché local zaïrois.

Le Burundi, le Zaïre comme le Rwanda produisent tous du savon. Mais le savon le moins cher est celui du Zaïre, car celui-ci est le mieux avantage dans l'exportation de ce produit (coût de transport réduit) surtout le savon de ménage qui constitue un bien de première nécessité.

Au niveau frontalier, on constate des échanges non enregistrés par la douane qui portent sur certains produits manufacturés comme les pagnes du Zaïre livrés au Rwanda qui reviennent moins chers puisque n'incluant pas de coûts élevés de transport.

Dans le sens Rwanda vers Zaïre, les échanges portent principalement sur les bières et les limonades, ainsi que sur quelques autres produits manufacturés comme le petit outillage agricole, les produits en plastiques, les cigarettes, les allumettes, etc... La quantification de ces échanges n'est malheureusement pas possible au stade actuel de la présente étude.

En conclusion, les échanges intra-CEPGL des produits industriels s'avèrent très faibles. Les 3 états devraient adopter une stratégie commune de promotion de ces échanges qui sont très importants pour une meilleure intégration économique visée par leur Communauté.

Le Burundi semble bénéficier d'une double protection vis-a-vis de ses deux partenaires de la CEPGL :

- vis à vis des produits zaïrois en provenance de Kinshasa, le coût du transport est décisif à prix de revient ou de vente égal;
- vis à vis des produits rwandais, le taux de change du franc rwandais étant très surévalué par rapport à la monnaie burundaise, il constitue un avantage pour le Burundi tant à l'importation qu'à l'exportation.

### **3.2 Principales Causes de la Faiblesse des Echanges des Produits Industriels au Sein des Pays de la CEPGL**

Dans le premier volet de cette étude qui portait sur la promotion des échanges des produits agricoles au sein des pays de la CEPGL, une série de contraintes entravant l'intensification des échanges commerciaux d'une manière générale et des produits agricoles en particulier a été dressée. Il a été présenté notamment les contraintes infrastructurelles (transport et équipements), d'ordre institutionnel (la faible application et ou le non ratification des textes légaux sur lesquels se sont mis d'accord les trois pays membres de la Communauté en matière d'intégration commerciale), la faiblesse des circuits de financement etc...

Nous ne reviendrons pas sur les causes d'ordre général déjà évoquées dans le premier volet de l'étude.

Dans ce paragraphe, nous relevons les contraintes qui entravent le développement des échanges des produits industriels, à savoir:

- les problèmes liés à la faiblesse de la production et à la distribution;
- les problèmes de financement du secteur;
- les contraintes d'ordre politique et institutionnel.

### 3.2.1 Les causes liés à la production et à la distribution

L'étude a souligné l'insuffisance de l'offre exportable des produits industriels. Leur production est limitée par des pénuries de matières premières et l'absence des pièces de rechange.

La faiblesse de la production est aussi liée à plusieurs autres facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes au secteur :

- l'insuffisance d'initiative économique;
- la déficience des secteurs d'appui notamment le transport, les télécommunications et l'énergie;
- insuffisance de la production agricole pour la transformation industrielle;
- faiblesse de ressources humaines (manque de formation);
- multiplicité des taxes et tarifs tant au niveau central que régional et local;
- prix de revient locaux non compétitifs.

L'autre grande contrainte est le manque d'intégration des industries, notamment agro-alimentaires. Chaque pays dispose de sa propre industrie de transformation, sucrerie, brasserie, confiserie et les productions sont concurrentielles; il n'y a pas de complémentarité.

En ce qui concerne la distribution, on remarque la quasi inexistence des réseaux intégrés d'importation, d'exportation et de distribution des produits originaires des Etats membres. Cela ne permet pas des flux réguliers de marchandises.

En plus, les infrastructures de transport (surtout du côté zaïrois), les facilités d'emballage et de conditionnement indispensables pour l'exportation sont largement défailtantes et handicapent les entreprises des Etats membres.

Il s'ajoute à toutes ces contraintes, celle d'absence d'informations sur le marché de la CEPGL et de méconnaissance des prix, des réglementations et des produits de chaque pays.

### 3.2.2 Les causes liées au financement

Les trois Etats ont opté pour la libéralisation en laissant l'initiative aux opérateurs privés pour le développement des projets industriels. Mais il se pose des problèmes de financement du fait de l'inaccessibilité au crédit bancaire par manque de garanties suffisantes.

Au Burundi, les institutions de financement pour la promotion des investissements sont:

- la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) : elle accorde la priorité aux petites industries agro-alimentaires et à l'artisanat mais ses conditions de crédit sont proches de celles des Banques Commerciales. Elles ne sont donc pas tellement incitatives;
- le fonds national de garantie (FNG) créé pour accorder sa Garantie ou sa contre garantie aux crédits sans garantie réelle ou personnelle suffisante aux opérateurs privés, obtenus auprès des institutions bancaires.

Les moyens mis à sa disposition ne suffisent pas pour lui permettre de réaliser pleinement ses objectifs. En outre, les conditions qu'il pose aux opérateurs ne sont pas abordables aux petits promoteurs car il exige un apport personnel d'au moins 10% du coût total de l'investissement et une garantie complémentaire.

- Le crédit APEX de la Banque Mondiale (IDA) a aussi dans ses objectifs l'assistance technique et financière aux petites et moyennes entreprises. Ses conditions sont meilleures par rapport aux institutions bancaires (taux d'intérêt de 8 à 11 % et une période de grâce pouvant s'étendre sur trois ans) en fonction de la nature du projet. La contribution personnelle exigée au promoteur est de 30% du coût total. Par contre, la procédure administrative est tellement longue que les opérateurs s'en découragent.

Au Rwanda, la Banque Rwandaise de Développement (BRD) a également pour mission, entre autres le financement des investissements du secteur industriel.

De même l'Union des Banques Populaires du Rwanda qui compte plus de 100 banques à travers le pays a été créée en 1975 avec l'objectif de promouvoir l'initiative et les investissements privés.

Il a été créé également le Fonds Spécial de Garantie depuis 1978 mais le même problème qu'au Burundi se pose : l'insuffisance des moyens mis à sa disposition. En outre, ce fonds exige à son tour des garanties qui parfois dépassent les capacités financières des promoteurs.

Au Zaïre, la SOFIDE (Société Financière de Développement) avait aussi pour mission de concourir techniquement et financièrement au développement du Zaïre. Elle ne s'est orientée que vers des grandes entreprises ayant des garanties sûres.

On a également un Fonds de garantie pour garantir les crédits des PME (Petites et Moyennes Entreprises). Ce fonds est resté malheureusement inopérant du fait de l'absence d'une dotation de départ et de l'absence d'organes chargés de le gérer.

Au niveau sous-régional, il a été créé le 5 septembre 1977, la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs pour apporter l'assistance financière et technique aux projets de la Communauté mais les résultats s'avèrent très faibles comme c'est déjà évoqué dans le premier volet de cette étude.

### 3.2.3 Problèmes liés à l'absence de politique et stratégies communes de promotion des industries

Chaque pays a sa propre politique de développement industrielle qu'il détermine sans tenir compte de la Communauté.

Le manque d'expérience et de compétence en la matière a fait que les trois pays n'ont pas pu, jusqu'à présent, réaliser des projets industriels d'envergure au niveau sous-régional.

La volonté politique a été certes exprimée, mais des actions politiques cohérentes ainsi que des mesures incitatives adéquates permettant de promouvoir les investissements, font encore défaut.

Ainsi, le développement d'industrie est le plus souvent handicapé par l'absence ou l'insuffisance de politique devant permettre l'utilisation de matières premières locales, le développement des capacités technologiques et entrepreneuriales, la diversification de la production et l'expansion du marché.

#### **IV. PROMOTION DES ÉCHANGES DES PRODUITS INDUSTRIELS AU SEIN DES PAYS DE LA CEPGL**

Compte tenu de ce qui précède, l'étude formule les recommandations suivantes :

##### **4.1 Un Préalable : Le Retour à la Paix Civile et la Réconciliation Nationale**

Les pays de la CEPGL traversent une crise socio-politique sans précédent qui a créé de millions de réfugiés, de déplacés internes et causé d'énormes destructions de l'infrastructure nationale.

Des efforts de la part de la Communauté internationale doivent être faits pour assister ces pays à sortir de cette crise et à la reconstruction nationale.

Mais également de leur part, les trois Etats devraient rechercher une solution régionale pour la résolution des conflits qui les rongent depuis plusieurs années.

Au Burundi, les élections présidentielles et législatives de Juin 1993, la passation pacifique du pouvoir en juillet 1993 avaient suscité des espoirs. Tout a été remis en cause, lorsque seulement trois mois après son élection à 65 % dans un cadre multipartite, le premier Président fut assassiné le 21 octobre 1993. La tragédie qui a suivi a pris une ampleur nationale, créant de centaines de milliers de déplacés internes et de réfugiés (Zaïre, Tanzanie) ainsi que la disparition d'au moins une centaine de milliers de vies humaines. Depuis lors, l'instabilité politique et l'insécurité des populations se sont installées au Burundi. Beaucoup d'infrastructures de développement ont été détruites. La Commission nationale chargée de la Reconstruction estime le coût de la réhabilitation des infrastructures à 1.915 milliards de FBU<sup>6/</sup>.

Le pays vit dans un état de guerre civile permanente qui influe très négativement sur l'appareil productif national. Le Tableau No. 5 nous montre la situation des réfugiés rwandais et burundais à la fin de l'année 1994.

Le Rwanda est aussi plongé dans une guerre civile depuis octobre 1990, qui a abouti à la tragédie d'Avril 1994 et a coûté la vie au Président de la République et à des centaines de milliers de civils. Plus de deux millions de personnes (1/3 de la population) ont quitté le pays et se sont réfugiés dans les pays voisins, ce qui nécessairement a paralysé l'activité économique dans le pays.

---

<sup>6/</sup> CEA/GYS/MUL/CIE/III/05, Evolution de la situation socio-économique des pays de la CEPGL dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous-régionale.

Le Zaïre traverse une période de transition politique depuis avril 1990. Deux conférences nationales ont été organisées depuis lors, mais le processus de cette transition reste inachevé. Ce qui aboutit à un blocage institutionnel se traduisant par une paralysie de l'administration, des grèves et la destruction d'infrastructures ainsi que des pertes humains lors de certains soulèvements.

La présente étude laisse le soin à l'étude complémentaire d'évaluer la situation socio-économique actuelle de ces pays, et d'analyser l'impact des événements qui se sont déroulés sur leur activité économique.

Tableau 5 : Situation des Réfugiés au Rwanda et au Burundi

Pays d'asile	Pays d'origine		Total	Total au 14/12/94
	Burundi	Rwanda		
Burundi (1)	--	275,000	275,000	260,000
Rwanda	6,000	--	6,000	6,000
Tanzanie (2)	40,000	591,000	631,000	628,000
Ouganda	--	4,000	4,000	4,000
Bukavu	--	357,000		
Zaïre (Sud Kivu) Uvira (3)	195,000	48,000	600,000	639,000
Zaïre (Nord Kivu) Goma (4)	--	850,000	850,000	850,000
TOTAL	271,000	2,125,00	2,366,000	2,387,000

Source : Estimations du HCR.

CEA/GSY/MUL/C.I.E/III/05, Etude sur la situation économique des pays de la CEPGL, P. 82.

## 4.2 Stratégies et Politiques Communautaires

Une politique industrielle commune pour améliorer la production et les circuits de commercialisation s'avère indispensable pour la promotion des échanges intra-CEPGL des produits industriels.

### 4.2.1 Amélioration de la production

- i) La production industrielle de la CEPGL reste assez faible et ne représente que 27,4% du PIB. Les trois Etats devraient inventorier les produits prioritaires compte tenu de la structure de la demande au niveau communautaire et mettre en oeuvre une politique commune de production industrielle à travers la spécialisation des entités déjà existantes dans ces pays, en fonction des avantages comparatifs.

En effet, la similitude des appareils de production ne favorisant pas la complémentarité, les trois pays pourraient accroître l'interdépendance entre leurs unités industrielles respectives grâce à cette spécialisation.

- ii) Ces trois Etats devraient aussi mettre en place un mécanisme sous-régional pour la coordination des activités des institutions nationales de promotion et de financement de l'industrie afin de renforcer leur coopération industrielle et favoriser l'intégration.
- iii) La formulation d'actions concrètes en vue de stimuler la compétitivité des produits locaux, de promouvoir la diversification de la structure de la production industrielle de la communauté s'avère d'une grande nécessité. La production des biens d'exportation non traditionnels réduira en effet la dépendance sur les seuls produits agricoles (café et thé) qui constituent la large part des recettes d'exportation nationales. Les gouvernements pourraient envisager une réorientation des politiques et des stratégies de développement industriel, des schémas basés sur la substitution des importations à un schéma d'industrialisation basé sur la transformation des matières premières locales et sur l'innovation locale.
- iv) Pour promouvoir les investissements du secteur industriel, les gouvernements devraient privilégier les investissements étrangers directs qui puissent leur permettre de doter leurs industries d'une base technologique solide en vue de susciter la compétitivité de leurs produits. Ils pourraient dans cette optique, encourager le partenariat entre les opérateurs économiques nationaux et les investisseurs et entreprises étrangers, en vue d'améliorer leurs capacités d'offre et de commercialisation.



#### 4.2.2 Amélioration de structures de commercialisation

- i) Les gouvernements devraient d'abord définir les mesures adaptées et harmonisées de politique commerciale et fournir une assistance directe aux exportateurs nationaux à travers des institutions communautaires mises en place à cet effet. C'est par ces institutions que les différents investisseurs recevraient des renseignements utiles sur les marchés extérieurs, les normes en vigueur et les conditions d'accès à ces marchés.
- ii) Les pays devraient améliorer les infrastructures sous-régionales (routes, communications, l'entreposage et le stockage) notamment en encourageant la privatisation et l'établissement de partenariat entre les différents entrepreneurs privés des secteurs concernés.
- iii) Comme déjà évoqué dans le premier volet de cette étude, il faudrait aussi améliorer le dispositif sous-régional de paiement en introduisant des mesures propres à réduire les fluctuations de change entre les différentes monnaies. Il faudrait envisager la mise en place d'un mécanisme de ressources propres à la CEPGL pour le financement de ces échanges, sans devoir compter sur la contribution sur budget des états membres.

## V. CONCLUSIONS

Le secteur secondaire reste le parent pauvre de l'économie dans les pays de la CEPGL.

La promotion des échanges commerciaux ne serait pas possible, si des mesures n'étaient pas prises pour améliorer la structure de la production au niveau national qui reste caractérisée par la prédominance des transformations traditionnelles de produits agricoles d'exportation.

La relance du secteur manufacturier et de l'initiative privée dépendra de la création d'un environnement macro-économique et institutionnel propice et stable ainsi que de la réhabilitation et du bon fonctionnement des infrastructures économiques.

Or, la présente étude a souligné l'instabilité et l'insécurité politique qui règnent dans les trois pays de la Communauté et a montré que l'adoption de mesures de promotion industrielle ou économique en général restera toujours vaine tant que ces pays ne mettront pas tout en oeuvre pour le retour de la paix et de la cohabitation pacifique entre les différentes composantes de leurs nations respectives.

S'agissant de la production industrielle, plusieurs contraintes entravant sa prospérité ont été soulignées par cette étude. La faiblesse de l'épargne intérieure et des investissements, les problèmes de compétence technique, l'absence d'initiative privée, le vieillissement des infrastructures de production, les difficultés d'organisation et de financement et autant d'autres contraintes de diverses natures n'encouragent pas la production industrielle au niveau national. Ainsi, celle-ci n'arrive pas à couvrir la demande intérieure de biens et services (le déficit s'est situé à 6,8 % en 1990).

La structure de la production est presque identique dans les trois pays : industries de transformation agricole, fabrication de tissus et cuir, matériels de construction et autres produits alimentaires (boissons et limonades, produits laitiers).

Il y a absence totale de politique commune de production industrielle au niveau de la Communauté et donc nécessité d'harmoniser et de coordonner les différentes politiques qui prônent pour tous les trois pays la libéralisation économique en laissant l'initiative aux opérateurs privés de promouvoir le secteur.

Mais étant donné le manque de mesures incitatives adéquates, très peu de projets d'investissement d'envergure sont entrepris par les opérateurs économiques privés et cela concourt à la faiblesse de la production industrielle et par voie de conséquence à la faiblesse des échanges commerciaux sous-régionaux.

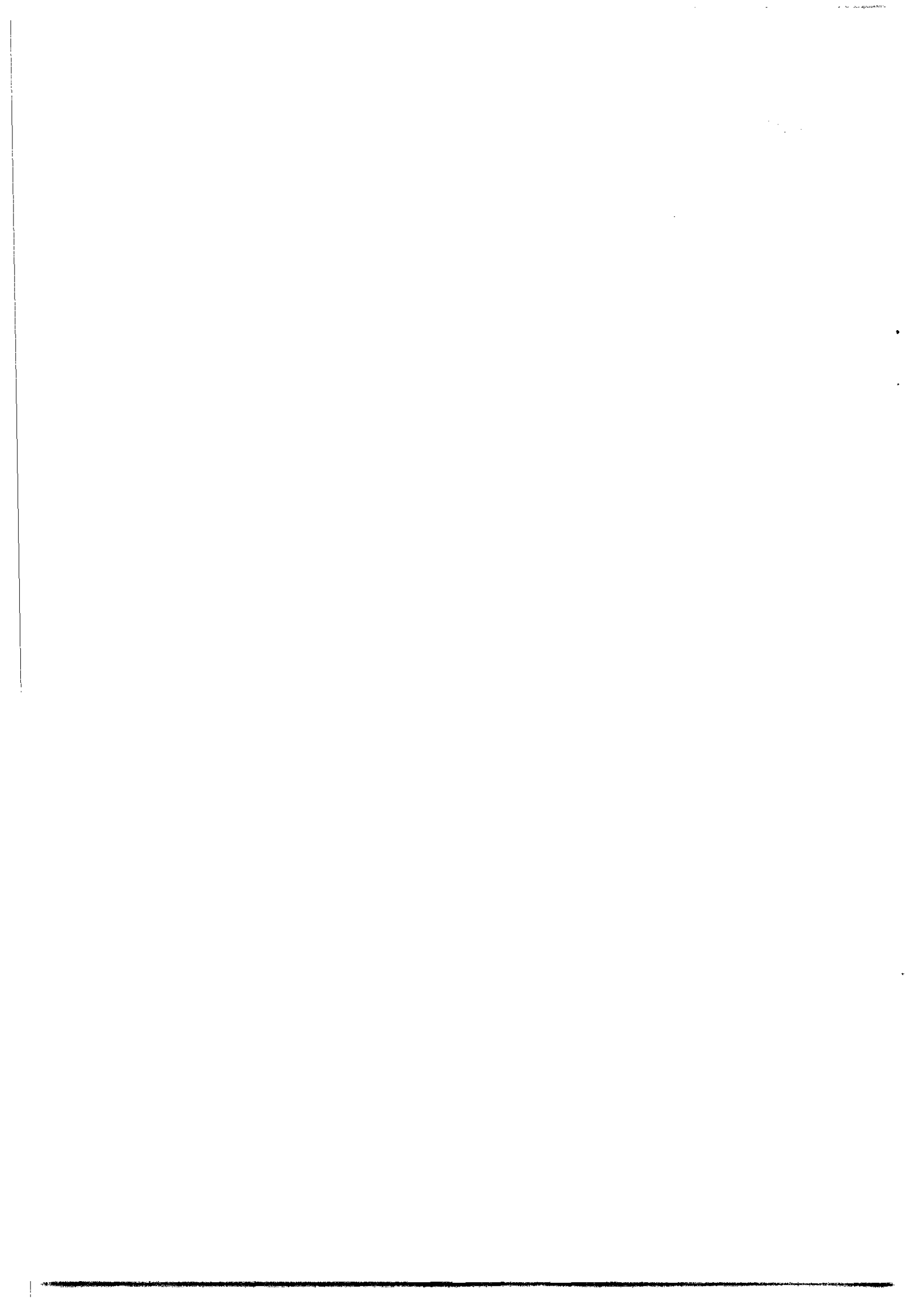
En ce qui concerne les échanges commerciaux des produits industriels au sein de la CEPGL en effet, cette étude a montré, dans la limite des données disponibles, qu'ils restent très faibles et très peu représentatifs par rapport au total de leur commerce extérieur.

Malgré l'adoption de la politique d'intégration commerciale que se sont assignée les pays de la CEPGL, leur commerce extérieur reste orienté hors CEPGL, essentiellement vers les pays de l'union européenne (75 % des exportations et plus de 50 % des importations du Rwanda, 70% des exportations et 79 % des importations au Zaïre, 76 % des exportations et plus de 49 % des importations du Burundi en 1991).

Ainsi, les échanges commerciaux des produits industriels au sein de la CEPGL restent à promouvoir. Une série de recommandations a été formulée par la présente étude pour surmonter les défis qui se posent au secteur industriel qui reste extraverti, inarticulé et basé sur l'exportation des matières premières tributaires de la fluctuation des cours mondiaux, et sur l'importation de machines, équipements et pièces de rechanges.

Enfin, nous recommandons la conduite d'une étude complémentaire à la présente, qui, après des enquêtes sur le terrain fournira des données actualisées plus détaillées et exhaustives et dont les termes de référence seraient les suivants :

- déterminer et décrire le niveau et la structure des prix et des marchés des produits industriels de la CEPGL;
- évaluer les principaux flux d'échanges aussi bien frontaliers (informels) qu'officiels des produits industriels : les principaux produits échangés et échangeables originaires de la communauté;
- détermination des avantages comparatifs pour chaque pays dans la spécialisation pour la production et la commercialisation des produits industriels;
- faire une bonne quantification de la production industrielle à partir des statistiques auprès des entreprises ainsi que l'identification des contraintes auxquelles sont soumises ces dernières;
- identifier les politiques et stratégies industrielles nationales et proposer aux pays membres une politique commune de production et d'échange de produits industriels; et
- évaluation de l'impact de la guerre civile en cours sur le secteur économique et particulièrement le secteur industriel dans les pays concernés.



## **BIBLIOGRAPHIE**

1. CEA, Etudes sommaires par pays 1991-1992, Pays d'Afrique centrale. Vol. I : CEPGL, Burundi, Rwanda et Zaïre.
2. The Economist Intelligence Unit, 1993/94 : Rwanda, Burundi, Country Profile.
3. ECA/IHSD/IDPS/AGRO/034/95 : "Survey of Selected Africa's Agro-based Industries", November 1995.
4. CEA/GSY/MUL/CIE/III/05 : "Evolution de la situation socio-économique des pays de la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL), dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous-régionale", mars 1995.
5. Economic Commission for Africa : "Survey of Economic and Social Conditions in Africa, 1991-1992".
6. ECA/IHSD/SSI/006/90 : Rapport au Conseil des ministres du Mulpoc de Gisenyi sur la promotion de l'investissement et la mobilisation des ressources en faveur de la petite industrie, novembre 1990.
7. E/ECA/CM.21/3 : Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique, mars 1995.
8. CEA/GSY/MULPOC/REI/III/07 : Technologies dans la petite industrie alimentaire et leur utilisation dans les zones rurales des pays de la CEPGL. Volume II : Technologies pour les céréales (maïs, soja), Gisenyi, novembre 1993.
9. ECA/TRADE/95/7 : Libéralisation des échanges de produits locaux : Etude de cas de l'Afrique de l'ouest, novembre 1995.
10. CEA/GSY/MULPOC/REI/II/23 : Mesures pour la promotion du Commerce intra-africain en produits alimentaires de base par l'établissement des marchés de gros sous-régionaux, mars 1993.
11. CEA/GSY/MULPOC/REI/I/08 : Rapport sur les difficultés de commercialisation des produits alimentaires imputables aux infrastructures en Afrique du centre, janvier 1991.
12. ECA/MULPOC/GISENYI/XI/11 : Etude sur la promotion de certains projets industriels multinationaux dans les Etats membres de la sous-région de la CEPGL, janvier 1989.
13. ECA/MULPOC/GISENYI/XL/12 : Etude de petits équipements et machines agricoles dans les pays de la CEPGL (Burundi-Rwanda-Zaïre).
14. ECA/MULPOC/GISENYI/XI/17 : Etude de marché et structure des prix des produits originaires des pays membres de la CEPGL, décembre 1988.

